

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 179

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Kamardine, M. Pauget,
M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, M. Habert-
Dassault, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 160, insérer l'alinéa suivant :

« Le chantier de la dématérialisation intégrale s'accompagne d'un plan de lutte contre les cyber-attaques ou autres intrusions numériques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les tentatives de déstabilisation de notre administration n'épargne pas son espace numérique.

Au contraire, s'agissant des recensements des cyber-attaques, les tendances sont à la hausse.

Les récentes attaques ciblant nos concitoyens, des hôpitaux, des collectivités territoriales, des entreprises et même l'Assemblée nationale, etc., doivent nous alerter sur la cybersécurité de notre système judiciaire.

Tel est l'objet du présent amendement qui prévoit que la dématérialisation intégrale s'accompagne d'un plan de lutte contre les cyber-attaques ou autres intrusions numériques.

Une telle dépendance au numérique ne saurait faire l'économie d'un renforcement des dispositifs de lutte contre les cyber-attaques.